

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P. 90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1726



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 27 septembre 2022

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-4
LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES	5
COMMISSION DES CALENDRIERS	5
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	5-9
COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	9
COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE	10
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ	11
COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2022	11-19
QUOI DE NEUF A LA TECHNIQUE Formations d'éducateurs	20

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE

2^{ème} SESSION

Samedi 8 octobre, Dimanche 9 octobre,
Dimanche 16 octobre
(toute la journée pour ces 3 dates)
& Jeudi 20 octobre (en soirée)

au District

Pour vous inscrire, [Cliquez ici](#)



AGENDA 2022 / 2023 SEPTEMBRE / OCTOBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
26	27	28	29	30	1er	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16

Le 29/09/2022

Réunion des clubs avec équipe(s) 45+ au District

Le 01/10/2022

Formation « Le Trésorier de club » au District

Les 6 & 7/10/2022

CFF2 - Module U13

Le 08/10/2022

Formation « Le Président de club » - 1ère partie au District

Les 8-9-16 & 20/10/2022

Formation Initiale à l'Arbitrage - 2ème Session au District

Les 13 & 14/10/2022

CFF2 - Module U15

Le 15/10/2022

Formation « Responsabilités et Assurances Sportives » au District



La carte des jeunes dans les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines

Le Pass+ accompagne les **jeunes de l'entrée à la 6^e à la majorité** et leur permet de bénéficier de multiples avantages, dont Une aide financière de 80€ pour les activités extrascolaires sport et culture. (100 € pour les boursiers).

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 Mai 2023.

Plus d'informations : <https://www.passplus.fr/Beneficiaire/LandingPage.aspx?ReturnUrl=%2fBeneficiaire%2findex.html>

HOMMAGE A JEAN-CLAUDE FRUHAUFF



Jean-Claude FRUHAUFF, ancien joueur du Stade Sangermanoï, du C.O. BASSE-SEINE et de l'A.S. POISSY, entraîneur durant de nombreuses saisons de l'A.S. CHATOU, formateur d'éducateurs de football et membre de la Commission Technique du District des Yvelines, est décédé le 14 septembre 2022.

Ses obsèques ont eu lieu à GOUSSONVILLE le 23 septembre dernier.

Le District des Yvelines de Football présente ses sincères condoléances à la famille de Jean-Claude FRUHAUFF et, en ces circonstances, témoigne son soutien et sa sympathie à son épouse et à son fils.

Le DYF renouvelle ses missions de Service Civique (18 à 25 ans) et recherche 2 personnes à partir du 7 Novembre 2022

MISSION 1

Promouvoir la mixité dans le football et le développement du Football Féminin.
Pour en savoir plus, [Cliquez ici](#)

MISSION 2

Sensibiliser sur le volet Social, Éducatif et Citoyen du football
Pour en savoir plus, [Cliquez ici](#)



Le Pass'Sport qu'est-ce que c'est ?



Le Pass'Sport est une aide financière de 50 euros pour favoriser la pratique sportive en direction des jeunes qui en sont le plus éloignés. Son ambition est de répondre à un enjeu de cohésion sociale et d'épanouissement des jeunes.

Il s'agit aussi d'un soutien au secteur sportif pour promouvoir la pratique sportive en réduisant le coût de l'inscription.

C'est une aide individuelle, incessible, à usage unique et cumulable avec d'autres dispositifs d'aides existants.

Qui est concerné ?



Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires suivants :

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Les jeunes de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Les étudiants âgés au plus de vingt-huit ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023.

Où l'utiliser ?



Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

- Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- Les associations agréées JEP ou Sport exerçant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou soutenues par le programme « Cités éducatives » de l'État.

Comment cela fonctionne ?



Les bénéficiaires ou leurs familles recevront par email, en juillet-août 2022 (octobre pour les étudiants boursiers), un code individuel Pass'Sport. Ce code est à usage unique.

Les jeunes bénéficiaires et leurs familles, les structures et les partenaires pourront trouver, sur le site Pass'Sport, une cartographie des structures éligibles intégrée au site permettra aux bénéficiaires de trouver le club et l'activité de leur choix.

Pour s'inscrire, le bénéficiaire présentera son code individuel Pass'Sport au club qui appliquera directement la déduction de 50 euros.

Le club saisira le code dans son espace LCA (LeCompteAsso) pour obtenir son remboursement. Si l'inscription est inférieure à 50 euros, le club ne sera pas tenu de rembourser la différence à la famille mais s'engagera à ce que celle-ci bénéficie au jeune (ex. : attribution d'un T-shirt du club, matériel nécessaire à la pratique, etc.).

Bénéficiaires comme structures seront en mesure d'obtenir de l'information et des réponses à leurs questions sur le site Pass'Sport <https://sports.gouv.fr/pass-sport/>.

Un accès simplifié pour l'édition 2022-2023

Tenant compte des retours d'expériences des différents acteurs impliqués dans la première édition, le processus a été simplifié sur trois volets majeurs pour la saison 2022-2023 :

- Une simplification pour le bénéficiaire grâce à l'attribution d'un code Pass'Sport unique à remettre au club dès l'inscription et la mise à disposition du site Pass'Sport en ligne avec les informations clés sur le dispositif, une cartographie des structures affiliées et des aides... ;
- Une simplification pour la structure sportive qui, pour se faire rembourser, saisira le code unique du jeune, en lieu et place du formulaire à 9 champs ;
- Une simplification du parcours de gestion grâce à la mise en place d'un dispositif de remboursement accéléré via l'Agence de services et de paiement, payeur unique, et à une interface dédiée (LCA) permettant aux structures de suivre les remboursements.





Formations 2022/2023



Profession Sport et Vie Associative 78 met en place des formations pour VOUS bénévoles!!

- Jeudi 20 octobre 2022 : L'essentiel de la comptabilité de 9h30 à 17h30 - 7 Rue du Parc de Clagny - 78000 Versailles
- Vendredis 25 novembre et 2 décembre : Mise en place du dossier RGPD dans mon association de 10h00 à 17h00 - 4 rue des Charmes - 78190 Trappes
- Mardi 7 février 2023 : La fiscalité et mon association de 9h30 à 17h30 - 7 Rue du Parc de Clagny - 78000 Versailles
- Jeudi 20 et vendredi 21 avril 2023 : Les points clefs pour une bonne gestion associative de 10h00 à 17h00 - 4 rue des Charmes - 78190 Trappes
- Mardi 13 juin 2023 : L'association et la fonction d'employeur de 10h00 à 17h00 - 4 rue des Charmes - 4 rue des Charmes - 78190 Trappes

Formulaire d'inscription :

https://docs.google.com/forms/d/1ew80AaXd9ReVYs7vi0Y4TE5VxQLSvI2_GXMqy0uvf2k/edit

Participation à la formation : 70€ par jour/par participants

Déjeuner à la charge du participant

A moins de 8 participants, PSVA 78 se réserve le droit d'annuler la formation

Mixity Time

Retrouvons nous autour d'un spectacle interactif sur le sexisme dans le sport féminin :

« Billie Jean, Alice, Caster...mon sexe sportif »
Retrouvez l'histoire de Sabine qui se bat pour pratiquer un sport malgré les clichés et la pression de son entourage.

.....

Mardi 11 octobre à 19h00
Salle DELAUDAUD, Maison de Quartier de Porchefontaine
86 Rue Yves le Coz, 78000 Versailles

Pour vous inscrire remplissez le formulaire d'inscription :
<https://forms.gle/S3qax1li2mrvQezZA>

LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « Mon Compte FFF ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, sur Footclubs :

- d'une part, de consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires
- d'autre part, de consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires.

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 26 septembre 2022

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MODIFICATIONS U18

D3

En raison de nouveaux nombreux forfaits généraux, la Commission va procéder à une refonte des poules de dernière division. Il n'y aura désormais plus que 3 poules. La mise à jour de vos calendriers sera effective dans la semaine.

U16

D4

Ajout des équipes suivantes :

- ✓ ROSNY CSM 2 en poule A.
- ✓ ABLIS FC SUD 2 en poule D.
- ✓ MESNIL ST DENIS AS 2 en poule E.
- ✓ VERSAILLES 78 FC 5 en poule E

La poule E voit son calendrier modifié avec l'intégration de ses 2 équipes.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 26/09/22

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), J. VESQUES. P. DUPIN (Visio). MME Y. RUPERT. P. GUILLEBEAUX (CD). L. JOUBERT (Vice Président)

Absents excusés : S. PILLEMONT. R. PANARIELLO.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle qu'elle n'acceptera pas de report de match pour manque de licences.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

SENIORS

D3-A DU 18/09/2022

50202.1 AUBERGENVILLE FC 2 / ROSNY S/SEINE CSM 1

VETERANS

D5-B DU 18/09/2022

52049.1 CELLOIS CS 12 / CARRIERES S/SEINE US 12

U18

CY DU 18/09/2022

52638.1 PECQ US LE 1 / PORT MARLY CS 1
52661.1 CROISSY US 1 / CELLOIS CS 2

FORAITS GENERAL

Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

SENIORS

D5-E RAMBOUILLET YVELINES FC

U18

D3-C PORT MARLY CS 1
D3-D MAGNY 78 FC 1

U16

D4-A VAUXOISE ES 1
MEZIERES AJ 1

U14

D4-A FONTENAY ST PÈRE AS 1
D4-B VAUXOISE ES 1

FUTSAL

D2-U VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY 3
A.S.J.A. 2

FORAITS GENERAL

Après le début des compétitions

CDM

D1-U VILLEPREUX FC 5

U14

D4-C ST GERMAIN EN LAYE FC 2

FORAITS NON AVISÉS 1ER FORAITS

U14

D4-B DU 24/09/2022

53236.1 ANDRESY FC 1

D4-C DU 24/09/2022
53192.1 CROISSY US 2

D4-F DU 24/09/2022
54130.1 MAUREPAS AS 2
54131.1 JOUY EN JOSAS US 1

FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

SENIORS

D3-B DU 25/09/2022
50274.1 NEAUPHLE-PONT 3

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

SENIORS F À 11

D1-U DU 24/09/2022
53874.1 ELANCOURT OSC 1
53877.1 ROSNY S/SEINE CSM 1

U14

D3-C DU 24/09/2022
52557.1 BUC FOOT AO 1
52561.1 VELIZY ASC 1

D4-A DU 24/09/2022
53281.1 MANTES USC 1
53282.1 EPONE USBS 2

D4-C DU 24/09/2022
53193.1 ST GERMAIN EN LAYE FC 2

D4-E DU 24/09/2022
53102.1 MARLY LE ROI US 2
53103.1 VERSAILLES JUSSIEU AS 1

FORFAIT COUPES NON AVISÉS

VETERANS

CY 25/09/2022
53350.1 VAUXOISE ES 11
53372.1 VERSAILLES ESTRELA 11
53375.1 PORT MARLY CS 11

CC 25/09/2022
53341.1 VAUXOISE ES 12 (entraîné par le forfait de l'équipe 11)

U16

CY 25/09/2022
53417.1 COIGNIERES FC 1

FORFAIT COUPES AVISÉS

VETERANS

CY 25/09/2022
53349.1 AUTEUILLOIS AS 11
53358.1 CERNAY/BONN./US17t 11
53388.1 PERRAY FOOT ES 11

CC 25/09/2022
53325.1 MAUREPAS AS 13
53332.1 VILLENES ORGEVAL FC 12
53336.1 MONTIGNY LE BX AS 12
53342.1 RAMBOUILLET YVELINES FC 12

U16

CY 25/09/2022
53425.1 EPONE USBS 1
53428.1 ST CYR AFC 1
53429.1 MEZIERES AJ 1
53437.1 MESNIL LE ROI AS 1
53439.1 MONTFORT/USY 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 22/10/2022

SENIORS F

POULE UNIQUE
53878.1 BUC FOOT AO 2 / LOUVECIENNES A.S. 1

A JOUER LE 20/11/2022

U18

D2-A
50688.1 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

A JOUER LE 17/12/2022

SENIORS F

POULE UNIQUE
53881.1 BUC FOOT AO 1 / CARRIERES S/SEINE US 2
53882.1 VERSAILLES 78 FC 1 / BUC FOOT AO 2

A JOUER LE 18/12/2022

SENIORS

D4-A
50341.1 ENT. MEZIERES SERBIE 1 / VINSKY FC 1

D5-B
51406.1 MAISONS LAFFITTE FC 2 / MAURECOURT FC 2

VETERANS

D3-A
51661.1 MAISONS LAFFITTE FC 11 / PORCHEVILLE FC 12

A JOUER LE 28/01/2023

U14

D3-B
52517.1 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 /CHANTELOUP LES V. US 1

D4-A
53283.1 JUZIERS F.C. 1 / GARGENVILLE STADE 2

D4-C
53190.1 HOUILLES A.C. 4 / CARRIERES S/SEINE US 2

A JOUER LE 29/01/2023

SENIORS

D5-B
51410.1 MAISONS LAFFITTE FC 2 / MESNIL LE ROI A.S. 2

VETERANS

D3-A
51672.1 MAISONS LAFFITTE FC 11 / ECQUEVILLY EFC 11

U16

D3-A
52298.1 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 / LES MUREAUX O.F.C. 2

MATCHS À PROGRAMMER

VETERANS

D4-B
51878.1 MAISONS LAFFITTE FC 12 / ST GERMAIN EN LAYE 11

U14

D3-B
52523.1 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 / FONTENAY FLEURY F.C. 1

COURRIERS

■ 552332 MAISONS-LAFFITTE FC

Pris note du courrier du club et de l'arrêté municipal de fermeture de terrain du 26/09/2022 au 06/11/2022.

En conséquence, la Commission dit :

Le match

VETERANS D3-A DU 02/10/2022

51661.1 MAISONS LAFFITTE FC 11 / PORCHEVILLE FC 12

A jouer le 18/12/2022.

Le match

VETERANS D3-A DU 09/10/2022

51657.1 MAISONS LAFFITTE FC 11 / HOUILLES AC 12

Le match 51657.1 devient

HOUILLES AC 12 / MAISONS-LAFFITTE FC 11

Le match 51657.2 devient

MAISONS LAFFITTE FC 11 / HOUILLES AC 12

Le match

VETERANS D3-A DU 16/10/2022

51672.1 MAISONS LAFFITTE FC 11 / ECQUEVILLY EFC 11

A jouer le 29/01/2023.

Le match

VETERANS 4D-B DU 06/11/2022

51878.1 MAISONS LAFFITTE FC 12 / ST GERMAIN EN LAYE 11

A jouer à une date ultérieure.

Le match

SENIORS D5-B DU 02/10/2022

51406.1 MAISONS LAFFITTE FC 2 / MAURECOURT FC 2

A jouer le 18/12/2022.

Le match

SENIORS D5-B DU 16/10/2022

51410.1 MAISONS LAFFITTE FC 2 / MESNIL LE ROI A.S. 2

A jouer le 29/01/2023

Le match

U18 D2-A DU 02/10/2022

50688.1 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

A jouer le 20/11/2022

Le match

U18 D2-A DU 06/11/2022

50696.1 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

A jouer le 18/12/2022

Le match

U16 D3-A DU 16/10/2022

52298.1 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 / MUREAUX O.F.C. LES 2

A jouer le 29/01/2023

Le match

U14 D3-B DU 01/10/2022

52517.1 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

A jouer le 28/01/2023

Le match

U14 D3-B DU 08/10/2022

52523.1 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 / FONTENAY FLEURY F.C. 1

A jouer à une date ultérieure

■ 525514 TRIEL AC

Le club nous prévient, comme chaque année, que ses installations seront prises le week-end de la Pentecôte 2023 pour un tournoi de Handball du 27 au 29.05.23. Le club nous fournira l'arrêté dès qu'il l'aura, mais souhaitait d'ores et déjà nous prévenir des matchs pour lesquels il faudra trouver une solution :

- U16 D4-B N°52955.2 TRIEL AC 1 / MAURECOURT FC 1
- VET D2-A N°51579.2 TRIEL AC 11 / VERNEUIL PORT. 11
- VET D5-B N°52105.2 TRIEL AC 12 / MONTESSON US 13

Dès réception de l'arrêté municipal, la Commission programmera les matchs le 21 mai 2023.

■ 517404 ST ARNOULT FC 78

Le club nous prévient qu'il y a parfois des doublons sur leur terrain unique le dimanche matin avec leur CDM R3 et la VETERANS D5-D. Le club demande donc à faire jouer les VETERANS à 11h, puisque les CDM R3 joueront à 9h, sur les dates suivantes :

- 16.10.22 contre MESNIL ST DENIS ASL 12
- 13.11.22 contre RAMBOUILLET YVELINES 12
- 04.12.22 contre VELIZY ASC 13
- 15.01.23 contre GAZERAN AFL 11
- 12.03.23 contre MAUREPAS AS 13
- 26.03.23 contre HOUDANAISE REGION FC 12
- 23.04.23 contre COIGNIERES FC 11

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir les clubs adverses.

■ 522563 LE CHESNAY 78 FC

Le club nous prévient que le dimanche 16.10.22, ses 2 équipes VETERANS jouent en même temps sur le seul terrain et demande donc qu'un des 2 matchs soit inversé :

- **VET D3-B**
51739.1 LE CHESNAY 78 FC 11 / ST ARNOULT FC 78 11
- **VET D5-C**
52134.1 LE CHESNAY 78 FC 12 / BEYNES FC 12

La Commission inverse le match de VETERANS D5-C :

52134.1 devient BEYNES FC 12 / CHESNAY 78 FC 12

52134.2 devient CHESNAY 78 FC 12 / BEYNES FC 12

■ 500634 RAMBOUILLET YVELINES FC

La Commission prend note de votre courrier. Elle regrette n'ait pas prévenu plus tôt, mais, dans tous les cas, ne peut accéder à votre requête d'un point de vue réglementaire.

De plus, elle vous rappelle que même si le forfait de VAUXOISE avait été acté, vous n'auriez pas pu faire jouer les joueurs qui avaient la semaine précédente, en équipe 1.

■ 500776 MEULAN CN

La Commission a programmé le match suivant :

VETERANS D5-A DU 02/10/2022

51994.1 BOUAFLE FLINS ENT.11 / JUZIERS FC 11

Selon l'attestation de la mairie de BOUAFLE autorisant l'équipe de MEULAN à utiliser leurs infrastructures, l'équipe de BOUAFLE reste prioritaire sur le terrain.

La Commission demande à l'ENT. MEULAN/ASFG de jouer le match suivant sur les installations de GUITRANCOURT :

VET D2-A DU 02/10/2022

51533.1 ENT MEULAN/ASFG 11 / CHAMBOURCY ASM 12

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

531098 VERSAILLES ESTRELA FC

Le club demande à décaler l'horaire de début des rencontres de ses équipes VETERANS D3-B et D5-C à 10h au lieu de 9h30 car les installations ouvrent seulement à 9h, ce qui laisse peu de temps pour se changer et s'échauffer.

La Commission donne son accord.

548796 BUC FOOT AO

Pour une meilleure organisation au niveau des vestiaires pour l'équipe SENIORS D4-C, le club demande à faire jouer ses U18 D3-D à 12h30 au lieu de 13h.

La Commission vous demande une précision sur le nombre de vestiaires dont vous disposez.

508713 MARLY LE ROI US

Afin que les SENIORS puissent s'échauffer pour leurs matchs de 15h, le club demande à faire jouer les U18 et U16 à 12h30 au lieu de 13h.

La Commission donne son accord.

DEMANDES SENIORS

D5-B DU 02/10/2022

51407.1 MONTESSON US 2 / VERNOUILLET FC 1

Demande de VERNOUILLET pour jouer ce match le 23/10/2022 en raison d'un manque de licenciés.

Refus de MONTESSON.

Compte tenu du motif invoqué la Commission ne peut donner suite à votre demande.

La demande ayant été réalisée hors délai, la Commission applique une amende de 18€ (annexe 2 du RS DU DYF).

VETERANS

D4-C DU 02/10/2022

51928.1 ABLIS FC SUD 78 11 / MONTFORT FC 11

Demande de ABLIS pour jouer ce match à MONTFORT L'AMAURY car leur terrain est fermé pour cause de travaux.

Accord de MONTFORT.

Le match aller devient donc

51928.1 MONTFORT FC 11 / ABLIS FC SUD 78 11

Et le match retour devient

51928.2 ABLIS FC SUD 78 11 / MONTFORT FC 11

D4-C DU 09/10/2022

51920.1 ABLIS FC SUD 78 11 / PERRAY FOOT ES 11

Demande de ABLIS pour jouer ce match au PERRAY car le terrain est fermé pour cause de travaux.

Accord du PERRAY.

Le match aller devient donc

51920.1 PERRAY FOOT ES 11 / ABLIS FC SUD 78 11

Et le match retour devient

51920.2 ABLIS FC SUD 78 11 / PERRAY FOOT ES 11

CY DU 25/09/2022

54175.1 FONTENAY LE FLEURY FC 11 / VELIZY ASC 11

Accord des deux clubs pour jouer ce match jeudi 29/09/2022 à 20h à VELIZY.

FONTENAY LE FLEURY reste le club recevant (n'oubliez pas la tablette)

U14

D2-A DU 01/10/2022

52384.1 ST GERMAIN EN LAYE FC 1 / HOUILLES AC 2

Demande du club pour jouer ce match à 13h en raison de l'occupation du terrain.

La Commission donne son accord.

D3-B DU 01/10/2022

52521.1 VERSAILLES 78 FC 5 / ETANG ST NOM ES 1

Demande du club pour jouer à 16h au lieu de 14h sur le terrain PORCHEFONTAINE 2 au lieu du SANS SOUCI en raison de l'occupation du terrain.

La Commission donne son accord.

D4-F DU 01/10/2022

54173.1 MAGNY 78 FC 1 / COIGNIERES FC 1

Demande de COIGNIERES pour jouer ce match le 17/12/2022 en raison d'un manque de licenciés.

Refus de MAGNY.

Compte tenu du motif invoqué la Commission ne peut donner suite à votre demande.

U16

D4-D DU 02/10/2022

53009.1 PLAISIROIS FO 2 / GUYANCOURT ES 2

Demande de PLAISIR pour jouer ce match à 12h30 en raison de l'occupation du terrain.

La Commission donne son accord.

U18

D2-B DU 02/10/2022

50640.1 TRAPPES ES 2 / MAUREPAS AS 2

Demande du club pour jouer à 12h en raison de l'occupation du terrain.

Accord de MAUREPAS.

La Commission donne son accord.

DEMANDES TARDIVES

Ces demandes étant hors délais, la Commission applique l'amende de 18€ annexe2 du RS DU DYF.

SENIORS

D2-B DU 25/09/2022

50141.1 NEAUPHLE-PONT 2 / COIGNIERES FC 1

NEAUPHLE avait demandé de jouer le match à 12h30 en raison d'un terrain impraticable (arrêté municipal).

La Commission avait donné son accord.

U16

CY DU 25/09/2022

53402.1 SARTROUVILLE ES 2 / BOUGIVAL FOOT 1

SARTROUVILLE avait demandé de jouer ce match à 12h en raison d'un match de COUPE DE PARIS à 14h30.

La Commission avait donné son accord.

U14

D4-C DU 24/09/2022

53190.1 HOUILLES AC 4 / CARRIERES/SEINE US 2

HOUILLES avait demandé le report de cette rencontre en raison de l'occupation des terrains avec, entre autre, un match de COUPE DE France et le protocole à mettre en place.

Accord de CARRIERES S/SEINE.

La Commission avait donné son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RESERVEE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GERE DONC PAS LES PROBLEMES DE FMI DES MATCHES DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ETRE A L'HEURE ET A LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIERE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE.

UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NECESSAIRE LE JOUR DU MATCH A CONDITION D'AVOIR PREPARE LA FMI.

SENIORS

D3-A DU 25/09/2022

50207.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / CARRIERES S/SEINE US 1

Pris note du rapport de ROSNY.

La Commission sanctionne l'équipe de ROSNY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

VETERANS

D4-A DU 18/09/2022

51783.1 ANDRESY F.C. 12 / AUBERGENVILLE F.C. 12

Pris note du rapport d'AUBERGENVILLE.

La Commission sanctionne l'équipe d'AUBERGENVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U14

D2-A DU 24/09/2022

52381.1 EPONE USBS 1 / POISSY AS 3

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission sanctionne l'équipe d'EPONE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U14 D4-B DU 24/09/2022

53235.1 VERNEUIL FOOT 2 / MAURECOURT F.C. 1

Pris note du rapport de VERNEUIL.

La Commission sanctionne l'équipe de VERNEUIL d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CY U16

POULE UNIQUE DU 25/09/2022
53403.1 HOUILLES A.C. 2 / CHESNAY 78 F.C. LE 1

Pris note du rapport de HOUILLES.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

POULE UNIQUE DU 25/09/2022
53398.1 VERSAILLES 78 FC 2 / CARRIERES S/SEINE US 2

Pris note du rapport de VERSAILLES, de l'arbitre officiel et de la Déléguée officielle.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORT

SENIORS

D3-B DU 18/09/2022

50268.1 LES CLAYES S/B USM 1 / VOISINS FC 2

La Commission demande à LES CLAYES un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

VETERANS

D3-B DU 18/09/2022

51719.1 RAMBOUILLET YVELINES 11 / NEAUPHLE-PONT. 11

RAPPEL : La Commission demande à NEAUPHLE un rapport concernant la non utilisation de la tablette.

D5-B DU 18/09/2022

52048.1 TRIEL AC 12 / GUERVILLE ARNOUVILLE 13

Pris note du rapport de TRIEL.

La Commission demande à GUERVILLE un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

D4-D du 24/09/2022

53516.1 CHAMBOURCY ASM 1 / PECQ US LE 1

Pris note du rapport de CHAMBOURCY.

La Commission demande à LE PECQ un rapport concernant la non utilisation de la tablette.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Réunion du 22/09/2022

Présents : MM. FERREY Rémi (Président), DELESCHAUX Alain, GUICHETAUX Didier, PLANQUE Jean-Pierre.

Excusés : MM. DRAY Paul (Vice-président), HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D2A du 18/09/2022

24560616 - TRAPPES ES 2 / BUCHELOISE AS 1

Demande d'évocation de BUCHELOISE AS 1 concernant la participation du joueur ZOOMARA MBEMBE Adriel, licence 2543882709, de TRAPPES ES 2, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet copie à TRAPPES ES pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 29/09/2022

REPRISE DES DOSSIERS

SENIORS

Coupe des Yvelines du 11/09/2022

24968897 - HOUILLES SO 1 / VERNEUIL FOOT 1

Demande d'évocation de VERNEUIL FOOT 1 concernant la participation du joueur TRINDADE Anthony, licence 2544111320, de HOUILLES SO 1, susceptible d'être suspendu.

Réponse de HOUILLES SO, remerciements.

Après vérification, le joueur TRINDADE Anthony licence 2544111320 de HOUILLES SO 1 a été suspendu 1 match ferme par la CDD à compter du 06/06/2022, séance du 31/05/2022, pour accumulation d'avertissements.

Retenant que l'équipe de HOUILLES SO 1 a joué le 12/06/2022 contre AULNAY CSL 1 comptant pour le tour 2 préliminaire de la Coupe de France, rencontre à laquelle le joueur TRINDADE Anthony, licence 2544111320, de HOUILLES SO 1 n'a pas participé, purgeant ainsi son match de suspension.

En conséquence, la Commission dit :

Evocation non fondée

Résultat acquis sur le terrain HOUILLES SO 1 / VERNEUIL FOOT 1 - 2/0

HOUILLES SO qualifié pour le tour suivant.

Débit : 43.50€ à VERNEUIL FOOT

MOTIF : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

LISTE D'AFFECTATION DES MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

ERRATUM

PV DU 08/09/2022

527985 -PLAISIROIS F.O.

1 muté supplémentaire en SENIORS D2 et 2 mutés supplémentaires en U14 R3

500650 -VERSAILLES 78 F.C.

1 muté supplémentaire en U18 R1 et 1 muté supplémentaire en SENIORS R2

La Commission modifie l'affectation des mutés supplémentaires ci-dessus pour dire :

527985 -PLAISIROIS F.O.

3 mutés supplémentaires en U14 R3

500650 -VERSAILLES 78 F.C.

2 mutés supplémentaires en U18 R1

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte du 13 septembre 2022

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ETUDE DES COURRIELS DES ARBITRES ET DES CLUBS

La Commission
Jugeant en premier ressort, Après lecture des pièces versées au dossier
Après avoir pris connaissance du mail en date du 22 Août 2022 de **M. MORTIER Doré** informant la Commission de sa démission du club de **F.C. BEYNES** et demandant son rattachement au club de **E.S. LE PERRY FOOTBALL**.
La Commission prend note et dit que :
En application des articles 30 .2 31 et 33/c du Statut Fédéral de l'Arbitrage **M. MORTIER Doré** quittant son club sans y avoir été licencié pendant au moins quatre saisons,
Il ne pourra représenter le club de **E.S. LE PERRY FOOTBALL** qu'à partir de la saison 2026 / 2027

Copies : Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines
HOUILLES A.C.
RAMBOUILLET F.C.

La Commission
Jugeant en premier ressort, Après lecture des pièces versées au dossier
Après avoir pris connaissance du mail en date du 05 Août 2022 de **M. HOUEDJISSIN Jean Louis** informant la Commission de sa démission du club de **HOUILLES A.C.** et demandant son rattachement au club de **RAMBOUILLET F.C.**.
La Commission prend note et dit que :
En application des articles 30 .2 31 et 33/c du Statut Fédéral de l'Arbitrage **M. HOUEDJISSIN Jean Louis** quittant son club sans y avoir été licencié pendant au moins quatre saisons,
Il ne pourra représenter le club de **RAMBOUILLET F.C.** qu'à partir de la saison 2026 / 2027

Copies : Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines
HOUILLES A.C.
RAMBOUILLET F.C.

La Commission
Jugeant en premier ressort, après lecture des pièces versées au dossier.
Après avoir pris connaissance de la lettre du club de **VOISINS LE BRETONNEUX F.C.**
La Commission prend note et dit :
M. ALEXANDRE Patrick peut représenter le club de **ASSOCIATION TOUSSUS FUTSAL CLUB** à partir de la saison 2022/2023.

Copies : Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines
VOISINS LE BRETONNEUX FC
ASSOCIATION TOUSSUS FUTSAL CLUB

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission restreinte du 26 septembre 2022

Présents : MM. VIMONT, BOKOBZA, JAMIN, PEDRO GOMES, NOYELLE, INACIO, EL MOSTEFA, COLOMBO, GABIER.
Excusés : MM. HOUANT, MERVAILLIE, LOUVEL

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RENTREE DU FOOT

La distribution des dotations Rentrées du Foot aura lieu le lundi 11 octobre de 18h30 à 20h30 au siège du District.

Tous les clubs inscrits sont conviés à cette remise unique des dotations.

ANNUAIRE DES CORRESPONDANTS

Annuaire

Comme chaque année, nous vous demandons de nous renseigner les coordonnées de vos responsables de catégories en [cliquant ici](#).

PLATEAUX

U7

Pour consulter le premier plateau de la saison : [cliquez ici](#)

Inscriptions/modifications tardives

ELANCOURT OSC : 2 équipes
VILLENNES : Un seul groupe de 4 équipes et pas d'accueil possible.
VERSAILLES JUSSIEU AS : 2 équipes.
GUYANCOURT ES : 4 équipes

La Commission a procédé à des modifications sur les plateaux de samedi.

850 103 du 01/10/22 : CHESNAY 78 FC

Le club de TESSANCOURT FC nous informe ne pouvoir être présent sur ce plateau, sans donner de raison précise.

La Commission vous sanctionne d'une amende de 15 € (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.) pour absence non excusée à plateau et espère faire ainsi comprendre au club que l'inscription des équipes sur les plateaux n'est pas à faire à la légère, car cela peut compromettre l'organisation de ces plateaux.

La Commission vous propose de vous recevoir si vous rencontrez des problèmes organisationnels pour anticiper vos inscriptions.

U9

Inscriptions/modifications tardives

COIGNIERES FC : 3 équipes
VERNEUIL ENT. : 3 équipes
VILLENNES : Un seul groupe de 4 équipes en classique.

ST ARNOULT FC

Le club nous a fait part le jeudi soir que le plateau du samedi serait annulé en raison de l'organisation de la brocante le samedi.

La Commission regrette vivement cette information. La non disponibilité de votre terrain et de vos effectifs auraient du être anticipées. Par conséquent, elle décide de vous infliger une amende de 35 € pour « refus d'organiser un plateau » selon l'annexe 2 du Règlement Sportif.

U8-U9 ESPOIRS

Pour consulter les plateaux de la 1ère phase : [cliquez ici](#)

FONTENAY FLEURY FC / POISSY AS

Suite au retrait du club de FONTENAY FLEURY FC, la Commission intègre le club de POISSY AS à la place. Par conséquent, le club de POISSY AS ne garde que 4 équipes sur les plateaux classiques.

CHALLENGES AUTOMNE

Les plateaux des Challenges U11 & U13 sont désormais accessibles en [cliquant ici](#).

U11

COIGNIERES FC

Le club nous informe que le club des CLAYES S/BOIS USM ne s'est pas présenté, sans les prévenir, d'autant plus que COIGNIERES s'était proposé de les accueillir pour pallier un surplus de plateaux sur les installations des CLAYES.

La Commission regrette cette information et sanctionne le club des CLAYES SOUS BOIS USM d'une amende de 11 € pour « forfait non avisé » (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.).

38 du 01/10/22 : VILLEPREUX FC

Le club nous signale un doublon sur la matinée.

La Commission prend note et effectue les modifications correspondantes.

Inscriptions/modifications tardives

CARRIERES : 2 équipes en trop (pas de plateau à VOISINS le 01/10)

U13

La Commission a pris note des demandes suivantes

CRAVENT FC : déplacement lointain

VILLEPREUX FC : 2 équipes uniquement (pas 3)

POISSY AS : pas d'équipe à EPONE le 01/10.

VIROFLAY USM : 1 équipe au lieu de 2 à BUC.

VIROFLAY USM : Double accueil le 15/10.

CARRIERES : 2 équipes en trop (pas de plateau à FONTENAY le 01/10)

BOUGIVAL FOOT

Le club nous informe que le club des d'ACHERES CS ne s'est pas présenté, sans les prévenir.

La Commission regrette cette information et sanctionne le club d'ACHERES CS d'une amende de 11 € pour forfait non avisé (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.).

CRITERIUM ESPOIRS

U10-U13

Les plateaux de la 1ère phase sont désormais accessibles en [cliquant ici](#).

FONTENAY FLEURY FC

Demande du club pour changer son éducateur référent U12.

La Commission prend note de votre demande et l'accorde, puisque vous vous engagez à ce que un éducateur suffisamment diplômé soit systématiquement présent sur les rencontres.

RAMBOUILLET FC

Le club nous signale une inversion des référents U12 & U13.

La Commission prend note et modifie les référents.

HOUDANAISE REGION FC

Le responsable U12 nous alerte sur la problématique des plateaux avec exempt parce que cela prend trop de temps.

La Commission prend note et va demander aux autres clubs ayant organisé un plateau à 3 équipes sur les 2 premières journées de nous faire un retour sur leur organisation.

CARRIERES S/S US

Le club nous fait part d'un changement d'éducateur sur les équipes U10 & U11.

Après vérifications, la Commission accorde ce changement.

U12 - Plateau 2 du 17/09/22 : MARLY LE ROI US

Un représentant de la Commission sur ce plateau nous fait état de problèmes rencontrés.

La Commission demande des explications aux éducateurs des 4 clubs présents sur le plateau pour le lundi 3 octobre 12h00 au plus tard.

U13 du 01/10/22 : MONTIGNY LE BX AS

Demande du club pour jouer ce plateau à 14h00.

Accord de la Commission, merci de prévenir vos adversaires.

INSCRIPTIONS

Les engagements pour les Critériums Départementaux U10-U13 sont prolongés jusqu'au dimanche 2 octobre. Pour consulter la liste des inscrits : [cliquez ici](#).

Pour rappel, vous devez engager vos équipes sur la plateforme dédiée.

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

1er rappel

Plateaux du 17/09/22

U10 - Poule B n°1 : ACHERES CS

U10 - Poule B n°3 : PECQ US

U10 - Poule C n°3 : RAMBOUILLET FC

U11 - Poule A n°1 : CARRIERES GRE AS

U12-U13 ESPOIRS

1er rappel

Plateaux du 17/09/22

U12 - Poule B n°3 : PECQ US

U13 - Poule B n°2 : CONFLANS FC

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Commission restreinte du 26 septembre 2022

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible.

Pour le consulter, [cliquez ici](#)

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Retrouvez les premiers plateaux de la saison en [cliquant ici](#)

La Commission rappelle que les feuilles de plateaux doivent être transmises au District dans les 48h suivant le plateau.

CHALLENGE AUTOMNE FOOT A 8

La liste des plateaux pour le début de saison est disponible en [cliquant ici](#)

La Commission rappelle que les feuilles de plateaux doivent être transmises au District dans les 48h suivant le plateau.

COMITÉ DE DIRECTION DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Sandrine SANCHEZ, Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Thierry MOURAUX, Florent BAUDOIN, Laurent HOUIN, Jean-Pierre LEDUC, Ali SAHALI, Victor SIMON

Excusés : Mme Valérie TARDIVEL, MM. Jean-François DUPONT, Jean-Eric INACIO, Rodrigo LOPES ROCHA, Dr Pascal MAILLE

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur
M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental

La séance est ouverte à 18 h 30

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES REUNIONS DU COMITE DE DIRECTION DES 30/6 ET 13/7/2022

Les procès-verbaux des réunions du Comité de Direction des 30/6 et 11/7/2022 ont été envoyés aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles, le 29/8.

Ils ont été publiés dans le journal numérique « Yvelines Football » :

. N° 1722, du 30/8/2022, pour ce qui est du Comité du 30/6/2022

. N° 1720, du 12/7/2022, pour ce qui est du Comité du 11/7/2022

Ils sont adoptés à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 2/7, au stade du SIBANO, à NOISY-LE-ROI : **Opération « Faites du Foot » - Initiation aux diverses pratiques du Foot Loisir (Foot en marchant, Futnet, Golf Foot, Fit Foot) + la Finale départementale eFoot**
- ✓ le 9/7, à Morfondé : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ **Remise des Labels :**
 - . le 2/7, à l'**U.S. MONTESSON FOOTBALL** (Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole - niveau **Espoir** et Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines - niveau **Bronze**)
 - . le 2/7, au **F.O. PLAISIROIS** (Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole - niveau **Espoir** et Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines - niveau **Bronze**)
- ✓ les 19 et 29/8 : **Comité de Direction de la Ligue**

Lors de la réunion du 29/8, il a été annoncé que la Ligue allait adapter le Statut Régional de l'Arbitrage pour tenir compte de certains aspects des obligations figurant au Statut Fédéral et qui n'apparaissent pas dans le Statut Régional de l'Arbitrage (nécessité, pour certains clubs, de compter dans leur effectif des Arbitres majeurs, des Arbitres Féminines et des Arbitres devant avoir été formés et reçus avant le 31 janvier de la saison en cours)
- ✓ le 30/8, à la Préfecture des Yvelines, à VERSAILLES : **Réception organisée à l'occasion du départ de Mme Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, Cheffe du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports des Yvelines**
- ✓ le 2/9, au siège du District : **Soirée des Champions**
- ✓ le 4/9, à CLAIREFONTAINE : **Réunion de début de saison des Arbitres Seniors**
- ✓ le 5/9, au siège du District : **Rentrée des Commissaires**
- ✓ le 6/9, au siège du District : **Réunion de début de saison avec les Présidents de Commissions**
- ✓ Attribution de la **Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif - Echelon Bronze**, à :
 - . **M. Francis DUPRE**, membre de la Commission du Football Féminin
 - . **M. Guy GALANTI**, membre de la Commission Technique, dont il fut longtemps le Président
 - . **M. Hocine DOUKHI**, Dirigeant du F.C. FONTENAY-LE-FLEURY
 - . **M. Samuel PERDRIZET**, Secrétaire Général du F.C. FONTENAY-LE-FLEURY

La remise de ces médailles aura lieu le 22/9, à la Préfecture des Yvelines, où M. Brice PARINET représentera le District.

3 / COMPTE-RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

ENTENTES :

Il est rendu compte au Comité de Direction de la décision par laquelle le Bureau a, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée le 22/10/2020 par le Comité, donné son accord pour la constitution des ententes suivantes :

- ✓ **U.S. MEZY et U.S. HARDRICOURT, pour les équipes ou catégories suivantes :**

U 18 - D 2	club support	U.S. HARDRICOURT
U 16 - D 3	club support	U.S. HARDRICOURT
U 14 - D 3	club support	U.S. HARDRICOURT
U 12 - U 13	club support	U.S. HARDRICOURT
U 10 - U 11	club support	U.S. HARDRICOURT
U 6 - U 9	club support	U.S. MEZY

- ✓ **MAREIL-SUR-MAULDRE F.C. et U.S. MAULOISE, pour les équipes ou les catégories suivantes :**

U 18 - D 3	club support	U.S. MAULOISE
U 16 - D 3	club support	U.S. MAULOISE
U 14 - D 5	club support	U.S. MAULOISE
U 12 / U 13	club support	U.S. MAULOISE
U 10 - U 11	club support	U.S. MAULOISE
U 6 - U 9	club support	U.S. MAULOISE

- ✓ **A.J.S.L. MEZIERES et U.S. SERBIE, pour les équipes suivantes :**

Seniors - D 4	club support	A.J.S.L. MEZIERES
Vétérans - D 3	club support	A.J.S.L. MEZIERES
Vétérans - D 4	club support	U.S. SERBIE
+ 45 ans	club support	A.J.S.L. MEZIERES

- ✓ **SAINT-ARNOULT F.C. 78 et ABLIS F.C. SUD 78, pour les équipes suivantes :**

Seniors - D 5	club support	SAINT-ARNOULT F.C. 78
U 16 - D 4	club support	SAINT-ARNOULT F.C. 78
U 16 - D 4	club support	ABLIS F.C. SUD 78
U 14 - D 3	club support	SAINT-ARNOULT F.C. 78

- ✓ **U.S.M. VIROFLAY et AM.C.F.P. VIROFLAY, pour l'équipe suivante :**

Seniors - D 4	club support	U.S.M. VIROFLAY
---------------	--------------	-----------------

- ✓ **A.S. CERNAY LA VILLE, A.S. BONNELLES et U.S. 17 TOURNANTS, pour les équipes suivantes :**

Seniors - D 5	club support	U.S. 17 TOURNANTS
Vétérans - D 4	club support	A.S. CERNAY LA VILLE

- ✓ **U.S.A. FEUCHEROLLES et A.S.L. CHAVENAY, pour l'équipe suivante :**

U 14 - D 4	club support	U.S.A. FEUCHEROLLES
------------	--------------	---------------------

- ✓ **C.N. MEULAN et A.S.F. GUITRANCOURT, pour les équipes suivantes :**

Vétérans - D 2	club support	C.N. MEULAN
Vétérans - D 5	club support	A.S.F. GUITRANCOURT

Le Comité en prend acte.

Il est rappelé que les ententes sont régies par l'article 11.3 du Règlement Sportif du District, qui prévoit expressément que :

« L'entente dont les modalités sont définies à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme support.

L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant.

En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s).

L'entente ne concourt à la satisfaction des obligations en matière d'équipes de jeunes ou d'équipes Seniors :

- qu'au profit du seul club support, et pas en faveur de l'autre ou des autres club(s) constituant(s),

- qu'à la condition que le club support compte dans son effectif, au minimum 6 licencié(e)s de la catégorie d'âge concernée, et en aligne au moins 3 sur chaque feuille de match.

Pour le football d'animation, le club doit avoir au moins 5 licenciés dans l'effectif et au moins 3 alignés sur chaque feuille de match. »

4 / LE FONCTIONNEMENT DU COMITE DE DIRECTION

Il est rappelé qu'au début du mandat, il avait été indiqué que si c'était le Bureau qui adoptait l'ordre du jour du Comité, tous les membres du Comité avaient, bien entendu, la possibilité de demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour, dans le respect toutefois d'un délai raisonnable.

Il est rappelé en outre que tous les membres du Comité ont, bien sûr, le loisir d'intervenir, lors des réunions du Comité, sur tous les sujets sur lesquels ils souhaitent exprimer leur avis, l'objectif étant en effet que le District soit géré collégialement.

5 / LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE EN FAVEUR DES CLUBS

M. William MARISSAL, Directeur du District, a présenté au Bureau, le 13/7, le projet consistant à faire obtenir l'agrément collectif au District des Yvelines, afin de permettre aux clubs qui le souhaitent de **bénéficier des volontaires dits Services Civiques** au sein de leur association.

Ce dispositif a pour but de permettre de mener des actions d'intérêt général via des Services Civiques, sur les thèmes importants pour le football, notamment :

- la **promotion de la mixité dans le football et le développement du football féminin** dans les Yvelines,
- la **valorisation de l'Esprit Sportif et la lutte contre les incivilités et la violence** dans le Football Yvelinois,
- la **promotion du Programme Educatif Fédéral**,

thèmes qui font partie intégrante de la vocation et du projet du District.

Ce projet d'envergure sera coordonné et suivi administrativement par un salarié du District, qui en sera le Référent ressource.

Il sera assisté dans sa tâche par d'autres salariés et par des bénévoles spécialistes de ces objectifs, mais également par un alternant, apte notamment à effectuer des visites sur le terrain et à épauler le Référent afin de disposer d'un suivi optimal.

Cette organisation sera **supervisée par le Directeur du District**.

L'objectif est de disposer de **25 Services Civiques** dans les clubs lors de la saison 2022 / 2023.

Le Bureau du Comité de Direction avait chargé le Directeur du District de **prendre contact avec l'Agence du Service Civique pour présenter le projet et obtenir l'agrément nécessaire** pour la saison 2022 / 2023, **agrément qui a été obtenu**.

Une information détaillée sera donnée à ce sujet aux clubs lors de la **rencontre Comité de Direction / Présidents des clubs Yvelinois** du samedi 17/9, au siège du District et sera suivie d'une communication précise vers l'ensemble des clubs Yvelinois.

6 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2022 / 2023

Le Comité de Direction **procède aux nominations suivantes** :

➤ COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

M. Philippe DUPIN

➤ COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

M. Thierry COLOMBO
M. Noredine ELMOSTEFA
M. Pierre HOUANT

➤ COMMISSION PROMOTION, INFORMATION, COMMUNICATION

M. Florent BAUDOIN

➤ COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

M. Christophe GARNIER

➤ COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

M. Laurent HOUIN, Président

Au titre des représentants des clubs :

M. Paul DRAY
M. Laurent TESSIER
1 représentant des clubs reste à nommer

➤ COMMISSION VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

M. Jean-Philippe CLAMEN, Président

M. Jean-Jacques LENAFF, Vice-Président
M. Jean-Paul IMBERT
M. Jean-Loup LEPLAT
M. Rodrigo LOPES ROCHA
M. Adolphe MENDY
M. Léandre PAINDEPICE
M. Gérard PERAUD
M. Laurent TESSIER

Membres associés :
Mme Valérie CLAMEN

M. Florent BAUDOIN, Représentant du Comité de Direction

➤ COMMISSION EVENEMENTIEL

M. Pierre GUILLEBAUX, Président/Animateur

Mme Sandrine SANCHEZ, Vice-Présidente, Représentant du Comité de Direction
M. Gérard DACHEUX
M. Camille DECLERCQ
Mme Martine DECLERCQ
Mme Claudine FAURE
M. Christophe FRANCOIS
Mme Monique GOUPILLON
M. Jacques GOUPILLON
M. Stéphane MARCEL
Mme Martine RUBANY
M. Jean-Marc RUBANY
Mme Sandrine SANCHEZ

➤ COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE

M. Antonin AGRISSAIS, Président

Représentants de l'Arbitrage :

M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage
M. Victor SIMON, Représentant des Arbitres élu au Comité de Direction
Mme Cécile BESSIERE, Arbitre féminin
M. Harris PILLEMONT, Arbitre

Représentant des clubs :

M. Théo CLOIX (HOUILLES A.C.)
M. Frédéric LECLERC (O.F.C. LES MUREAUX)

M. Sébastien D'ORIANO, Président de l'U.N.A.F. 78
M. Thierry MORISSET, Educateur
M. Jean-Jacques LENAFF, Vice-Président de la Commission Valorisation de l'Esprit Sportif
M. Michael HUOT,
M. Pascal TISSERAND

M. Jean-François DUPONT, Représentant du Comité de Direction

➤ COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

M. Rémi FERREY, Vice-Président

➤ COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION, MEDIATION, EDUCATION

M. Laurent FEUILLARD

➤ COMMISSION FORMATION

M. Philippe DUPIN
Mme Patricia DUPIN

➤ OBSERVATEURS EN ARBITRAGE

M. Antonin AGRISSAIS
M. Saïd BASMIH
M. Edgar BARENTON
M. Fabio BATISTA
M. Yoann BENOIT
M. Hugo BERTRAND
Mme Cécile BESSIERE
M. Sébastien BETHUNE
M. Timothé BONNOT
M. Amin BOUAYYAD
M. Marouane BOUKSARA
M. Maxime BOULANGER
M. Miloud BOUTOUBA
M. Pierre-Jean CARIÉS
M. Patrick CASSASSUS
M. Momar CISSE EL HADJI spécifique Futsal

M. Jean-Philippe CLAMEN
M. Guillaume DANGLADE
M. Carlos DE SOUSA
M. Philippe DEBEAUPUIS
M. Thomas DELASSUS
M. Cyril DELL ANGELA
M. Alexandre DOS SANTOS
M. Vincent DUBOURDIEU
M. Mathis FAUCHON
M. Félicien GAZON
M. Yves GIARD
M. Romain GINESTI
M. Gabriel HENRY
M. Sébastian HENRY
M. Hakim JEBBADI
M. Mustapha JINAMI
M. Christophe JUNQUA
M. Pierre LEGAT
M. Julien MAMET
M. Laurent MILORIAUX
M. Christophe NOBLET
M. Brice PARINET
M. Philippe PELLAN
M. Harris PILLEMONT
M. Jean-Pierre PLANQUE
M. Pascal POUPEAU
M. Alexandre SIMON
M. Victor SIMON
M. Tiago TINOCO
M. Pascal TISSERAND
M. Didier VALSAQUE
M. Rémy VERGER
M. Lotfi ZARKA

spécifique Futsal

spécifique Futsal

La Commission du Football en Milieu Scolaire sera nommée lors de la prochaine réunion du Comité de Direction.

S'agissant des organes disciplinaires, il est confirmé que les membres des organes disciplinaires du District (c'est-à-dire la Commission de Discipline et la Commission d'Appel Départementale) ont été nommés le 3/12/2020, par le Comité de Direction, pour une période de 4 ans, donc jusqu'au 31/8/2024.

Lors de sa réunion du 30/6/2022, le Comité avait :

- pour ce qui est de la Commission de Discipline, acté la démission de M. Pascal TISSERAND, Vice-Président,
- pour ce qui est de la Commission d'Appel Départementale, acté la modification concernant Mme Mireille CORDON, ainsi que la démission de M. Jean-Jacques LENAFF.

7 / ADOPTION DU CALENDRIER GENERAL POUR LA SAISON 2022 / 2023, POUR LE FUTSAL, LE FOOTBALL FEMININ, LE CRITERIUM DU LUNDI SOIR ET LES + 45 ANS

Le Comité adopte le Calendrier Général de la saison 2022 / 2023, pour le Futsal, le Football Féminin, le Critérium du Lundi Soir et les + 45 ans.

8 / MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DES GROUPES DE CHAMPIONNAT POUR LA SAISON 2022 / 2023

Le Comité acte les quelques modifications qui ont dû être apportées à la composition de certains groupes de Championnats pour la saison 2022 / 2023.

9 / PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DU DISTRICT

Il est proposé au Comité les modifications ci-après à certains de ses Règlements.

◇ Règlements des Critériums Départementaux Seniors F, U 18 F et U 15 F à 8

L'article 12 du Règlement des Critériums Départementaux Seniors F, U 18 F et U 15 F prévoit que « *les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueuses (Seniors F) participant à la rencontre en qualité de remplaçantes. Une même joueuse ne peut être arbitre-assistante qu'au maximum 20 minutes par rencontre.*

En cas d'absence de joueuses remplaçantes, la touche est effectuée par un(e) jeune ou un(e) adulte volontaire licencié(e), formé(e) à la connaissance des Lois du jeu et à sa mise en application. »

Le Comité adopte la modification suivante, dans le but de faire de l'exercice des fonctions d'arbitre-assistante par les joueuses, **non plus une obligation, mais une préconisation** :

Les rencontres **pourront** être arbitrées à la touche par les joueuses (selon le Critérium, Seniors F, U 18 F ou U 15 F) participant à la rencontre en qualité de remplaçantes. Une même joueuse ne peut être arbitre-assistante qu'au maximum 20 minutes par rencontre.

Cette disposition est fortement préconisée.

L'exercice des fonctions d'arbitre-assistant(e) pourra aussi être effectuée par un(e) jeune ou un(e) adulte volontaire licencié(e), formé(e) à la connaissance des Lois du jeu et à leur mise en application.

◇ Règlement de la Coupe du Comité des U 14

Il résulte de l'article 3 du Règlement de la Coupe du Comité U 14 que « *cette épreuve est ouverte à toutes les équipes des clubs libres du territoire du District des Yvelines de Football participant à un Championnat U 14 du District, sous réserve que l'équipe supérieure du club soit engagée en Coupe des Yvelines. Les équipes sont engagées d'office. Les clubs ne souhaitant pas participer à cette épreuve doivent en informer le District des Yvelines de Football par écrit, au minimum un mois avant la date prévue au calendrier pour le premier tour. »*

Il s'avère toutefois qu'il **n'est nécessaire d'organiser la Coupe du Comité des U 14 que dans le cas où au moins 128 équipes sont engagées en Championnat des U 14.**

Le Comité adopte donc la modification en ce sens à l'article 3 du Règlement de l'épreuve.

◇ Règlement de la Coupe des Yvelines des U 14

La modification précitée doit conduire à la modification en conséquence du Règlement de la Coupe des Yvelines des U 14.

Le Comité adopte les modifications suivantes audit Règlement pour prévoir que, dans le cas où la Coupe du Comité des U 14 n'est pas organisée :

- à l'article 3 : *La Coupe des Yvelines des U 14 est ouverte à toutes les équipes des clubs libres du territoire du District des Yvelines disputant le Championnat du District des Yvelines,*
- à l'article 5 : *A partir des 8^{èmes} de finale, si plusieurs équipes d'un même club sont qualifiées, elles se rencontrent obligatoirement.*

◇ Annexe 2 (Dispositions financières) au Règlement Sportif du District

Le Comité décide d'ajouter, dans l'annexe 2 au Règlement Sportif du District, une amende de 500 €, applicable dans le cas où une équipe engagée en Division 2 du Championnat C.D.M. ne disputerait pas effectivement un minimum de 3 rencontres du Championnat.

10 / POINT D'ETAPE DES GROUPES DE REFLEXION

Le Comité fait un point d'étape des Groupes de réflexion constitués par le Comité dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions 2020 / 2024, sur les 5 thèmes suivants :

➤ La communication du District

Le groupe de travail animé par M. Florent BAUDOIN a identifié **2 cibles sur lesquelles doit se porter la communication du District.**

1 / Les clubs

La communication est déjà effective grâce aux outils actuels, à savoir :

- la messagerie officielle
- le journal numérique
- le site internet
- Facebook
- indirectement, l'Instagram DYF Féminin

Mais est-ce suffisant pour eux ? Trouvent-ils les informations qu'ils recherchent ? Connaissent-ils tous ces moyens et les utilisent-ils fréquemment ?

Afin de faire une analyse sur ces moyens d'information et sur le District, il a été décidé de **créer un questionnaire** permettant d'interroger les clubs sur leur connaissance des outils de communication du District, leur contenu, leur fréquence de parution, leur lisibilité, et pour leur demander leurs suggestions en vue de développer la communication du District à l'égard des clubs et des licencié(e)s.

La question de la communication du District est l'un des sujets qui seront abordés lors de la **rencontre Comité de Direction / Présidents des clubs Yvelinois du samedi 17/9.**

2 / Les licencié(e)s

A part le Football Féminin, grâce à l'Instagram DYF Féminin, il n'existe pas de communication directe vers les licencié(e)s du District, dont le socle est constitué de jeunes qui vont chercher l'information uniquement au travers des réseaux sociaux, s'ils en ont besoin.

Pour cette jeune génération, tout doit être dans l'instant, la rapidité, voire même dans le décalé.

Pour la grande majorité d'entre eux, Facebook est déjà dépassé car ne correspondant plus à la génération des 40 ans.

De plus, est-ce que la majorité des licencié(e)s connaît le District et ce qu'il fait ?

Dès lors que le réseau actuellement le plus utilisé par ces jeunes licencié(e)s est Tik Tok, pourquoi ne pas envisager de **créer un Tik Tok DYF** avec 2 possibilités :

- la création d'un concours mensuel pour « recruter » un groupe de jeunes qui animent ce réseau,

- la gestion par le District avec des thèmes (exemples : le but le plus spectaculaire, le plus bel arrêt de gardien, la meilleure célébration, le but raté le plus improbable, etc.).

L'idéal serait de dédier à un Service Civique la gestion des réseaux sociaux du District

Reste l'aspect « **Promotion du District** », afin de donner un aspect positif de ce dernier, et pour lequel plusieurs projets pourraient être mis en place :

- créer un classement des buteurs et récompenser, à la fin de la saison, lors de la Soirée des Champions (test sur les Seniors D 1 ?)
- aller au-devant des clubs en mettant en avant un événement ou une manifestation qu'ils créent.
- diffuser sous forme de reportage, d'articles, un événement qui se passe au District,
- réfléchir à une autre organisation de la Soirée des Champions (par exemple, sous la forme d'une soirée type U.N.F.P.)

Enfin, après réflexion, il apparaît que 4 de des membres du groupe sur 6 font partie de la Commission Promotion, Information, Communication (P.I.C.) du District.

Il est ainsi constaté que le groupe fait doublon dans les missions attribuées à la Commission P.I.C. qui doit « **être force de proposition auprès du Bureau du Comité de Direction** :

- ◇ pour toutes suggestions concrètes tendant à améliorer le contenu et la qualité des moyens de communication du District,
- ◇ pour tout projet concourant à assurer la promotion de l'image du District.

L'intégration de ce groupe de réflexion dans la Commission P.I.C. apparaît donc souhaitable.

➤ L'instauration d'un Référent de secteur

Mme Dorette ETEME ELANGUE, animatrice du groupe de réflexion, rappelle que l'objectif est de **se rapprocher des clubs**, par un **contact privilégié**, le Référent de secteur qui, membre du Comité de Direction, devrait **constituer une passerelle, un relais entre le District et les clubs**, une autre porte d'entrée du District mais **être un doublon ou se substituer aux autres organes du District** (salariés, Commissions, etc.), ainsi qu'un point d'écoute et d'échanges.

Il avait été convenu :

- de définir les informations et les sujets concernés ainsi que les missions et le rôle du Référent de secteur (transmissions d'informations à caractère général, réunion de prise de contact avec les Présidents de club, écoute de propositions faites par les clubs, ...),
- de constituer les secteurs et de les répartir entre les membres du Comité de Direction.

Il est donc proposé de **répartir les membres du Comité, par binômes, entre les 7 secteurs** qui ont été définis.

Les membres présents du Comité de Direction donnent leur accord sur la répartition proposée, étant entendu qu'il sera pris contact avec les autres membres du Comité pour acter définitivement la répartition.

La question de la mise en place et des conditions de l'action des Référents de secteur figure à l'ordre du jour de la **rencontre Comité de Direction / Présidents des clubs Yvelinois du samedi 17/9**.

➤ La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football.

M. Thierry MOURAUX, animateur du groupe, **rappelle qu'il avait été indiqué précédemment que des actions étaient possibles au niveau :**

- **du siège** du District (réduction de la consommation d'énergie et de papier, optimisation des déplacements, mise en place de bonnes pratiques),
- **des manifestations organisées par le District** (notamment la Journée Nationale des Débutants, les Finales du Festival Foot U 13 et U 13 F, les Finales des Coupes des Yvelines et du Comité, les autres opérations),
- **au sein des clubs**, en ciblant prioritairement les clubs inscrits dans le dispositif Programme Educatif Fédéral.

C'est dans cet esprit qu'un **tri sélectif, avec un affichage** avait été organisé lors des Finales du Festival Foot U 13, le 16/4, à MAUREPAS, puis lors de la Journée du Football Féminin, lors des Finales de Coupes des Yvelines et du Comité et lors de la Journée des Débutants, en toute fin de saison, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Enfin, en l'absence de MM. Jean-Eric INACIO et Jean-François DUPONT, il ne peut être fait le point sur les thèmes des **valeurs dans le Football** et de **l'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs**.

Il est toutefois rappelé, s'agissant de ce dernier sujet, que se tiendra, le samedi 17/9, une rencontre **avec les nouveaux Présidents des**

clubs Yvelinois dans le but d'identifier les informations et les connaissances qu'il s'avère urgent de détenir pour un nouveau Président de club.

11 / LA TECHNIQUE

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, fait le point quant aux prochaines **formations techniques** devant être organisées par le District, ainsi qu'aux opérations de **détections / sélections**.

I - FORMATIONS

Le calendrier annuel prévisionnel des formations sur le territoire des Yvelines pour la saison 2022 / 2023 a été établi et il est accessible sur le site du District.

Malheureusement, à ce jour, il n'est **pas possible d'inscrire des candidats à cause d'un changement de logiciel** et des modalités d'inscription.

La question sera abordée lors de la **rencontre Comité de Direction / Présidents des clubs Yvelinois** du samedi 17/9, et sera suivie d'une communication précise vers l'ensemble des clubs Yvelinois.

De fait, la certification prévue le jeudi 29/9 n'aura pas lieu et les 2 modules Sénior et U 18 programmés les 22/23 et 26/27/9 seront aussi sûrement reportés.

Cette programmation a été faite pour permettre à certains clubs d'être en conformité avec le Statut des Educateurs en début de saison et de « profiter » encore de la présence de M. Michel ROBLES C.T.D. P.P.F., jusqu'à la fin du mois de septembre.

Pour information, 28 stagiaires des Yvelines sont engagés cette saison au Brevet de Moniteur de Football, sans compter ceux du B.M.F. Apprentissage et 10 sont inscrits au Brevet d'Entraîneur de Football, à Morfondé.

Il est espéré une augmentation particulière des candidates pour les C.F.F. qui sont organisés par le District des Yvelines.

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / élections)

Les opérations de détection débiteront le mercredi 21/9 pour les **U 16 G** (nés en 2007), le mercredi 28/9 pour les **U 15 G** (nés en 2008) et le mercredi 5/10 pour les U 15 F (nées en 2008).

Viendront ensuite **les détections pour les U 13 G** (nés en 2010), les 25/26/27/10 et le 12/11 **pour les U 13 F** (nées en 2010).

Pour rappel, ces 2 catégories sont concernées pour le concours d'entrée au Pôle Fédéral de CLAIREFONTAINE.

Rappelons que, la saison dernière, seulement 1 joueur U13 G et 3 joueuses U 13 F ont intégré le Pôle Fédéral.

Il y a de bons joueurs et bonnes joueuses partout et il revient à chaque club de présenter **uniquement ses meilleur(e)s joueurs ou joueuses** pour faciliter le brassage, très important à cet âge.

Les Interdistricts auront lieu, à Morfondé :

- pour les U 15 F, le lundi 31/10
- pour les U 15 G, le mercredi 2/11
- pour les U 16 G, le jeudi 3/11

Enfin, les membres du Comité ont pris acte du **départ de M. Michel ROBLES**, Conseiller Technique Départemental Plan Performance et Formation (C.T.D. P.P.F.), admis à la retraite, en **souhaitant que la Ligue procède rapidement à son remplacement**.

Ils tiennent à exprimer à M. Michel ROBLES **leurs vifs remerciements pour l'important travail qu'il a accompli au profit du Football Yvelinois**.

12 / L'ARBITRAGE

M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage (C.D.A.) fait le point quant à l'activité de ladite Commission.

➤ Les Formations Initiales en Arbitrage

- **4 sessions** sont programmées :
- 1^{ère} session : 10, 11, 18 et 25/9/2022, à laquelle sont inscrits 20 candidats
- 2^{ème} session : 8, 9, 16 et 20/10/2022
- 3^{ème} session : 14, 15, 21 et 28/1/2023
- 4^{ème} session : 4, 5, 11 et 18/3/2023 (à confirmer)

A noter que le District est **toujours dans l'attente** des conditions à mettre en œuvre pour ce qui est de l'obligation d'intégrer, dans la formation des Arbitres, une **sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent**, qui a pourtant été rendue obligatoire par un décret du 11/6/2021.

Pour rappel, la mise en œuvre de cette obligation **nécessite des décisions, toujours attendues de la Ligue**, portant sur :

- les modalités de la mise en œuvre (intégration dans le cursus ou obligation dont le respect conditionnerait la nomination de l'arbitre ?),
- la modification du coût de la formation, donc du droit d'inscription à la Formation Initiale à l'Arbitrage,
- l'intégration de ce coût dans la part revenant aux Districts sur le droit d'inscription (actuellement 50 € sur le droit de 90 €).

Le District a interrogé à ce sujet, le 1^{er}/9, le Coordinateur fédéral de l'arbitrage amateur qui vient d'être mis en place par la Ligue du Football Amateur.

M. Jean-Pierre LEDUC souligne la nécessité d'organiser, dans les Yvelines, une **formation d'Arbitres Futsal**, les éventuels candidats Yvelinois ne souhaitant pas se déplacer pour la formation régionale qui se déroule à Morfondé.

Il est convenu **qu'une formation d'Arbitres Futsal se déroulera**

dans les Yvelines, avec, si nécessaire pour des raisons d'effectif de candidats, une collaboration avec un District voisin

Par ailleurs, la Commission du Football diversifié souhaite que soit organisée, au siège du District, un samedi matin, une **½ journée d'information sur les règles du Futsal destinée aux coachs**.

Une vidéo serait réalisée par les Arbitres de la Commission du Football Diversifié, à destination des clubs.

➤ Le point sur les effectifs des Arbitres

La campagne de renouvellement des licences d'Arbitres est pour l'instant assez préoccupante.

A ce jour, **135 licences d'Arbitres Départementaux** ont été validées et 36 demandes de validations ont été envoyées à la Ligue aujourd'hui, à la suite de la réception des dossiers médicaux et la vérification des questionnaires de santé dans Foot2000.

Pour 15 dossiers médicaux validés, il apparaît que la demande de licence n'a pas été déposée ou que la demande de licence est incomplète.

Enfin, pour un nombre indéfini de demandes de licence effectuées, il a été constaté l'absence de dossier médical ou d'attestation de questionnaire de santé.

La C.D.A. va prendre les contacts avec les Arbitres concernés pour que les demandes de licence soient déposées ou complétées afin que lesdits Arbitres puissent être rapidement désignables.

➤ L'arbitrage régional

M. Brice PARINET informe le Comité de la démission du Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage et de son **remplacement par M. Hugues DEFREL**, qui était auparavant le Président de la C.D.A. du District de Seine-Saint-Denis.

➤ La réunion de début de saison des Arbitres

La Commission a organisé sa traditionnelle réunion de début de saison des Arbitres Seniors, le dimanche 4/9, à CLAIREFONTAINE.

➤ Le Dispositif du tutorat des arbitres nouvellement nommés

Comme convenu, il a été procédé à l'établissement d'un bilan de la mise en œuvre du dispositif expérimental de tutorat des arbitres nouvellement nommés.

Sur 86 arbitres formés au cours des 5 Formations Initiales en Arbitrage organisées cette saison, 75 ont ensuite été validés sur le terrain.

Depuis le 6/11, il a été réalisé **67 accompagnements**, qui ont bénéficié à 28 nouveaux arbitres, 55 ayant été réalisés le samedi sur les compétitions U14 et 12 le dimanche, sur les autres catégories.

Cet écart significatif s'explique par le fait que l'ensemble des tuteurs officie sur les compétitions du dimanche.

Le nombre d'accompagnements a varié de 1 à 5, en fonction du profil du jeune arbitre.

L'indemnisation des tuteurs avait été fixée à 20 € par accompagnement réalisé par un tuteur.

Par ailleurs, le **« Tutorat inversé »** a consisté en l'organisation de l'accompagnement d'un arbitre expérimenté par le candidat-arbitre ayant validé sa formation théorique, dans l'attente de son observation pratique, pour préparer le candidat dans les conditions réelles du contexte de gestion administrative et managériale d'un match.

50 nouveaux arbitres (soit la totalité des candidats des 3 premières sessions) ont bénéficié de ce dispositif, pour un total de 56 accompagnements d'arbitres.

Il apparaissait donc important de pérenniser ce dispositif pour les candidats des 2 dernières Formations initiales d'avril et juin 2022.

Les tuteurs ont proposé de rédiger une Charte concernant le tutorat pour la saison à venir. Une ébauche en avait été écrite en début d'année et devait être transmise aux tuteurs lors d'une réunion planifiée en janvier 2022 mais les mesures sanitaires n'ont pas permis la tenue de cette réunion.

Il a été décidé de **pérenniser le dispositif pour la saison 2022 / 2023**.

➤ L'utilisation de la plateforme Dartfish

Le Comité avait, le 24/6/2021, donné son accord pour le recours à la plateforme Dartfish, durant une saison, à titre expérimental, en vue de permettre de faciliter la formation continue des Arbitres départementaux, avec la nécessité, bien sûr, d'en dresser un bilan le moment venu.

De septembre à juin, la plateforme Dartfish a été **consultée à 682 reprises par les Arbitres Yvelinois**, qui sont particulièrement satisfaits de la mise en place de ce support de formation continue.

Ce média a permis de transmettre :

- . des documents relatifs aux Lois du jeu,
- . des supports d'aide à la préparation athlétique,
- . des tests interactifs vidéo, avec corrigé et éléments de langage technique,
- . des informations sur la politique technique départementale.

Les Arbitres ont même fait savoir qu'ils souhaitaient disposer d'encore plus de supports.

Le Bureau décidera de la **reconduction** du recours à la plateforme Dartfish, au vu d'un bilan plus détaillé et de l'intérêt d'inciter un plus grand nombre d'arbitres à la consulter.

13 / NOMINATION D'ARBITRES

Sur la proposition de la Commission Départementale de l'Arbitrage, le Comité procède à la nomination, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, des **12 candidats-Arbitres** suivants, admis à l'issue de la 5^{ème} session de formation initiale des Arbitres de Football

à 11, qui avait été organisée les 25, 26/6 et les 2 et 9/7.

AGBODGI Franck	A.S. POISSY
CHAOLD Jonathan	C.S. ACHERES
EL YOUSFI Nourddin	U.S. CHANTELOUP-LES-VIGNES
FAUCHON Benjamin	F.C. RAMBOUILLET YVELINES
FENNICHE Ismail	E.S. GUYANCOURT FOOTBALL
GALLIAERDE Agathe	PARIS SAINT-GERMAIN F.
GRIMOUX-ZAVAGNO Timéo	HOUILLES S.O.
JEETUN Kévin	LE CHESNAY 78 F.C.
MATORE Thomas	Arbitre indépendant
NEFFATI Ghaith	VILLENES ORGEVAL F.C.
NGASSA NANA Jores	HOUILLES S.O.
PIEKOURA Yann-Melix	F.C. FONTENAY-LE-FLEURY

Il est prévu qu'ils réalisent leur examen pratique au mois de septembre, dès la reprise des championnats.

14 / LES INDEMNITES DES ARBITRES POUR LA SAISON 2022 / 2023

Le Comité a fixé, le 18/5, le montant des indemnités des Arbitres, des Délégués et des Observateurs en arbitrage pour la saison 2022 / 2023 et les saisons suivantes.

Il convient de fixer également le montant des indemnités des Arbitres pour le Futsal et le Critérium du Lundi Soir.

Il est décidé de fixer comme suit le **montant des indemnités des Arbitres pour le Futsal et le Critérium du Lundi Soir**, pour la saison 2022 / 2023 et les saisons suivantes.

	Tarif actuel	Nouveau tarif
➤ Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres opérant pour le compte du District des Yvelines		
• en Futsal		
- Indemnité globale pour 1 seul Arbitre désigné	61 €	65 €
- Indemnité en cas de match non joué	46 €	48,50 €
- Indemnité globale pour 2 Arbitres désignés (par Arbitre)	42 €	44 €
- Indemnité en cas de match non joué	32 €	33 €
• en Critérium du Lundi soir		
- indemnité globale	70 €	74 €
- indemnité en cas de match non joué	46 €	48,50 €

15 / LES FINANCES

Il est fait le point quant au relevé club émis le 25/5/2022 et qui a fait l'objet d'un message de Footclubs les invitant à consulter leur relevé,

de 3 publications dans le journal numérique et de 3 mails de rappels.

Il est constaté que **33 clubs restent redevables envers le District d'une somme totale de 18 721 €** et qu'il s'agit de clubs qui n'ont, ni demandé un délai, ni même pris contact avec le District.

Le Comité décide d'**appliquer à ces clubs les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif du District.**

Cela entraînera la perte définitive d'1 point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) et jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction de retrait de point(s) étant applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors -Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Départemental.

Par ailleurs, il est fait le point quant au solde des indemnités d'arbitrage de la saison 2021 / 2022, pour lequel les clubs ont été destinataires d'un courriel du 15/7 puis d'un rappel du 12/9.

Il est constaté que **48 clubs restent redevable envers le District d'une somme totale de 30 433 €** au titre du solde des indemnités d'arbitrage de la saison 2021 / 2022.

Un point sera fait à ce sujet lors de la prochaine réunion du Comité de Direction.

16 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

Le Calendrier Général prévisionnel de la saison 2022 / 2023 a été publié, étant entendu que certaines dates seront dépendantes des engagements par Critérium.

4 réunions de début de saison sont prévues :

- . le vendredi 9/9 : Dispositifs Espoirs U 10-U 13
- . le lundi 12/9 : Critériums Départementaux U 10-U 13
- . le vendredi 16/9 : Plateaux Espoirs U 8-U 9
- . le lundi 19/9 : Plateaux U 6-U 9

17 / LE FOOTBALL FEMININ

Il est donné connaissance au Comité des **engagements des clubs dans les Critériums Féminins à la date du 5/9/2022** :

	Rappel saison 2021 / 2022
17 équipes en U 11 F à 8	15 équipes
26 équipes en U 13 F à 8	19 équipes
21 équipes en U 15 F à 8	21 équipes
12 équipes en U18 F à 8	11 équipes
18 équipes en Seniors F à 8	12 équipes

18 / DEMISSION DE M. YVES AVOIRTE DE SES FONCTIONS DE MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DES MEMBRES INDEPENDANTS

Le Président Jean-Pierre MEURILLON donne connaissance au Comité de la démission de ses fonctions de membre du Comité de Direction au titre de membre indépendant de M. Yves AVOIRTE, qui a quitté la région Ile de France pour s'installer en Normandie.

Il indique aux membres du Comité de Direction qu'il a choisi **comme candidat pour être proposé à l'Assemblée Générale le 2/12/2022, M. Brice PARINET**, l'actuel Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales sera prochainement saisie pour statuer sur la recevabilité de la candidature de M. Brice PARINET.

19 / LES LABELS JEUNES F.F.F.-CREDIT AGRICOLE (JEUNES, FEMININES ET FUTSAL)

Le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur a, lors de sa réunion du 29/6/2022, validé la liste des clubs proposés à la labellisation au titre de l'année 2022 par les Ligues régionales, après vérification par la Commission fédérale de structuration des clubs.

- ◆ 482 clubs ont été labellisés au titre du Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole
- ◆ 565 clubs ont été labellisés au titre du Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines
- ◆ 32 clubs ont été labellisés au titre du Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Futsal

Pour le District des Yvelines, les clubs suivants ont ainsi obtenu la labellisation :

• **Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole**

. CONFLANS F.C. (renouvellement)	Niveau Excellence
. F.O. PLAISIROIS (évolution du niveau)	niveau Excellence
. E.S. TRAPPES (renouvellement)	niveau Excellence
. FONTENAY-LE-FLEURY F.C. (nouveau club)	niveau Espoir
. U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE (nouveau club)	niveau Espoir
. VOISINS F.C. (nouveau club)	niveau Espoir

• Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines

. A.S. POISSY (renouvellement)	niveau Or
. VOISINS F.C. (renouvellement)	niveau Or
. A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (renouvellement)	niveau Argent
. F.O. PLAISIROIS (évolution du niveau)	niveau Argent
. CONFLANS F.C. (renouvellement)	niveau Bronze
. FONTENAY-LE-FLEURY F.C. (nouveau club)	niveau Bronze
. E.S. GUYANCOURT (renouvellement)	niveau Bronz
. U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE (nouveau club)	niveau Bronze

A noter que 4 clubs Yvelinois ont obtenu, la même saison, le Label Jeunes et le Label Féminines : **le CONFLANS F.C., le F.O. PLAISIROIS, le FONTENAY-LE-FLEURY F.C. et l'U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE.**

20 / LA REDUCTION D'IMPOT EN FAVEUR DES BENEVOLES

Jusqu'alors, la déduction dont pouvaient bénéficier les bénévoles pour les frais qu'ils engagent dans le cadre de leur activité associative représentait 66 % des frais engagés, retenus dans la limite de **20 % du revenu imposable** sur la base du barème suivant, spécifique aux bénévoles des associations (montants 2021) :

Type de véhicule :	Montant par km :
Véhicules automobiles	0,324 €
Vélocycle, scooters, motos	0,126 €

Ainsi, un bénévole qui a parcouru durant une année 1 000 km en voiture pour son association peut bénéficier d'une réduction d'impôt de :

$$0,324 \text{ €} \times 1\,000 \text{ km} = 324 \text{ €} \times 66 \% = \underline{\underline{214 \text{ €}}}$$

L'article 21 de la Loi N° 2022-1157 du 16 août 2022 (Loi de finances rectificative pour 2022) a complété l'article 200 du Code général des impôts pour, à compter des revenus perçus en 2022, **aligner le barème kilométrique applicable aux bénévoles sur celui appliqué aux salariés** pour évaluer leurs frais de déplacement lorsqu'ils optent pour le régime des frais réels.

La réduction d'impôt pour les bénévoles sera donc basée sur un barème plus élevé et qui tiendra compte de la puissance administrative du véhicule.

Un exemple : Un bénévole qui, au cours de l'année 2022 aura parcouru, pour son association, 1 000 km avec un véhicule de 6 CV, pourra bénéficier (avec le tarif actuel), d'une réduction d'impôt de :

$$0,631 \text{ €} \times 1\,000 \text{ km} = 631 \text{ €} \times 66 \% = \underline{\underline{416 \text{ €}}}$$

Il y a donc lieu, pour les clubs, d'obtenir des bénévoles la copie de leur carte grise pour justifier de la puissance administrative du véhicule.

A noter que le montant des frais de déplacement calculés à partir de ce barème est **majoré de 20 % pour les véhicules électriques.**

21 / L'AIDE DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (EX-C.N.D.S.) POUR L'ANNEE 2022

Il est indiqué aux membres du Comité que l'Agence Nationale du Sport a attribué, pour l'année 2022, les montants suivants :

. au District : **28 000 € en 2022**, contre 33 000 € en 2021, **soit - 15,15 %**

. aux clubs Yvelinois : **33 102 € en 2022** (12 clubs bénéficiaires), contre 41 121 € en 2021 (13 clubs bénéficiaires), **soit - 19,50 %**

22 / PROGRAMME DES FORMATIONS POUR LA SAISON 2022 / 2023

Le programme des formations pour la saison 2022 / 2023 a été établi pour ce qui est des **formations techniques** (C.F.F. 1, C.F.F. 2 et C.F.F. 3), des **certifications** et des **Formations Initiales en Arbitrage.**

Il reste à mettre au point les **formations à caractère administratif**, celles afférentes au Programme Fédéral de Formation des Dirigeants (P.F.F.D.) et celles propres au District des Yvelines.

Une réunion de la Commission Formation est programmée le mercredi 28/9, au siège du District.

23 / LES ENTENTES

Le Comité donne son accord pour la constitution des ententes suivantes :

✓ **STADE GARGENVILLE et A.J.S.L. MEZIERES, pour les équipes suivantes :**

U 18 - D 3	club support	STADE GARGENVILLE
U 16 - D 2	club support	STADE GARGENVILLE

✓ **A.S. LA VESGRE et F.C. REGION HOUDANAISE, pour les équipes suivantes :**

U 16 - D 4	club support	F.C. REGION HOUDANAISE
U 16 - D 4	club support	F.C. REGION HOUDANAISE
U 16 - D 4	club support	F.C. REGION HOUDANAISE
U 14 - D 2	club support	F.C. REGION HOUDANAISE

Il est rappelé que les ententes sont régies par **l'article 11.3 du Règlement Sportif du District**, qui prévoit expressément que :

« *L'entente dont les modalités sont définies à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., a une durée d'une saison. Elle est*

renouvelable.

Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme support.

L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant.

En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s).

L'entente ne concourt à la satisfaction des obligations en matière d'équipes de jeunes ou d'équipes Seniors :

- qu'au profit du seul club support, et pas en faveur de l'autre ou des autres club(s) constituant(s),

- qu'à la condition que le club support compte dans son effectif, au minimum 6 licencié(e)s de la catégorie d'âge concernée, et en aligne au moins 3 sur chaque feuille de match.

Pour le football d'animation, le club doit avoir au moins 5 licenciés dans l'effectif et au moins 3 alignés sur chaque feuille de match. »

24 / LES EFFECTIFS DES LICENCIES

➤ Le District comptait, au 1^{er}/9/2022, **16 563 licencié(e)s**, soit **1 268 de plus** qu'au 1^{er}/9/2021 (15 295).

La hausse globale atteint donc **8,29 %**.

On notera que les effectifs des catégories du Football Libre masculin sont pour la plupart en hausse sauf pour les Seniors, les Vétérans, les U 20, les U 19, les U 18 et les U 17.

. le nombre de licenciés Seniors et Vétérans est en forte baisse (respectivement - 24,71 % et - 4,64 %),

. le nombre de licenciés U 19 et U 20 baisse globalement de 28,05 % (respectivement - 32,18 % et - 22,48 %),

. le nombre de licenciés U 17 et U 18 baisse globalement de 20,94 % (respectivement, + 16,39 % et - 22,40 %),

. le nombre de licenciés U 15 et U 16 est en hausse globale de 22,43 % (respectivement, + 31,51 % et + 11,26 %),

. le nombre de licenciés U 14 est en hausse de 12,00 %.

Le **Football Féminin** est lui aussi en hausse (+ 35,52 %), puisqu'on constate, au 1^{er}/9/2022, 1 179 licenciées contre 870 au 1^{er}/9/2021.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en hausse de 16,95 % (+ 1 052 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en hausse (+ 16,42 %) au 1^{er}/9/2022 (2 361 contre 2 028 au 1^{er}/9/2021) dont + 10,15 % pour les Dirigeant(e)s et + 47,23 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera enfin qu'au 1^{er}/9/2022, le District comptait **38,05 % du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.**

Au 1^{er}/9/2021, ce pourcentage atteignait 40,98 %.

Le District compte, au 14/9/2022, 23 498 licencié(e)s.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2021 / 2022, **43 519 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**

➤ **La Ligue**, de son côté, comptait au 29/8/2022, **84 052 licencié(e)s**, contre 81 931 au 29/8/2021.

La hausse (+ 2 121 licencié(e)s) était ainsi de **2,52 %**.

Elle compte, au 14/9/2022, 130 198 licencié(e)s.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2021 / 2022, **290 015 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**

25 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité de Direction les rendez-vous des prochaines semaines :

- ✓ le samedi 17/9, au siège du District : **Rencontre Comité de Direction / Présidents des clubs Yvelinois**, avec comme ordre du jour :
 - 1 / Mot d'accueil par le Président Jean-Pierre MEURILLON
 - 2 / Les délais à respecter pour les demandes de dérogations d'horaires ou de dates
 - 3 / La réduction du nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation dans les compétitions de jeunes
 - 4 / L'ambiance sur et autour des terrains
 - 5 / La réduction d'impôt en faveur des bénévoles
 - 6 / Les nouvelles modalités d'inscription aux formations techniques
 - 7 / Le dispositif d'aide à la formation
 - 8 / Le dispositif « Service Civique » en faveur des clubs
 - 9 / L'instauration par le District d'un Référé de secteur
 - 10 / La formation aux « Gestes qui sauvent »
 - 11 / Les missions des Commissions du District
 - 12 / L'Agenda du Club
 - 13 / L'évolution du Statut de l'Arbitrage
 - 14 / Les obligations de certains clubs en matière d'encadrement technique de leurs équipes
 - 15 / La recherche de Bénévoles pour le District
 - 16 / Rappel en matière de procédure disciplinaire
 - 17 / La communication du District
 - 18 / Temps d'échanges : Questions / Réponses

- ✓ le samedi 17/9, au siège du District : **Rencontre avec les nouveaux Présidents des clubs Yvelinois**
- ✓ le samedi 24/9, au siège du District : **Réunion des Délégués**
- ✓ le mardi 27/9, de 12 H à 13 H en visio : **Réunion à destination de associations du secteur sport** afin de faire le point sur « **les démarches de rentrée en tant qu'employeur et s'assurer de n'avoir rien oublié** »
- ✓ le jeudi 29/9, au siège du District : **Réunion de début de saison pour le Critérium Foot Loisir + 45 ans à 8**
- ✓ le samedi 1^{er}/10, au vélodrome de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES : **Evènement « Destination 2024 », organisé par le Département des Yvelines**

Initialement prévu le 29/11/2022 et plusieurs fois reporté, il s'agit de l'**évènement de lancement de la dynamique JOP Paris 2024**, l'occasion aussi de montrer la volonté du Département de donner accès à la pratique sportive pour tous.

Au **programme de la journée** : découverte des sports, initiations et démonstration par des professionnels, grande randonnée cyclo-sportive qui reliera tous les sites olympiques des Yvelines, initiation au badminton, escrime, judo, taekwondo, aviron/rameurs, boxe anglaise, breakdance, golf, tir laser, cyclisme artistique, handball, savoir-rouler à vélo, bike-park, freestyle airbag, escalade, handbike, basket-ball, basket fauteuil, tennis de table, para-tennis de table, balades à poney (sur l'île de Loisirs, au départ du vélodrome).

Démonstrations réalisées par des champions Yvelinois de breakdance, cyclisme artistique, BMX Flat, boxe anglaise, badminton, tir laser et tennis de table.

- ✓ le samedi 1^{er}/10, au siège du District : Formation « **Le Trésorier de club** »
- ✓ le samedi 8/10, au siège du District : Formation « **Le Président de club** » (1^{ère} partie)
- ✓ le lundi 10/10 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a demandé que les points suivants puissent être inscrits à l'ordre du jour de cette réunion, qui était initialement programmée le mercredi 5/10 :

- . la mise en oeuvre des modifications apportées au Statut de l'Arbitrage par l'Assemblée Fédérale du 11/12/2021
- . la mise en oeuvre du décret imposant l'intégration dans la formation des Arbitres des Fédérations agréées, d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent.
- . la réflexion menée par le District quant au recours aux accessions générationnelles dans les compétitions de jeunes
- . les relations financières Ligue / Districts pour ce qui concerne les formations techniques (C.F.F.), les certifications, les Formations

Initiales à l'Arbitrage et les formations du Programme Fédéral de Formation des Dirigeants

- . le remplacement de M. Michel ROBLES, C.T.D. P.P.F.
- . l'aide de la F.F.F. au titre des C.T.D. D.A.P.

- ✓ le mardi 11/10, à VERSAILLES : « **Billie Jean, Alice, Caster... mon sexe sportif** » : **Spectacle organisé par Profession Sport et Vie Associative 78, sur le sexisme dans le sport féminin.** Retrouvez l'histoire de Sabine, qui se bat pour pratiquer un sport malgré les clichés et la pression de son entourage.
- ✓ le samedi 15/10, au siège du District : Formation « **Responsabilité et assurances sportives** »
- ✓ le lundi 24/10 : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le samedi 5/11, au siège du District : Formation « **Le Président de club** » (2^{ème} partie) (optionnelle)
- ✓ le lundi 7/11 : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le vendredi 18/11 : **Tournoi de Foot en marchant**
- ✓ le samedi 26/11 : **Assemblée Générale de la Ligue**
- ✓ le vendredi 2/12, au siège du District : **Assemblée Générale d'hiver du District**

26 / QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Pierre LEDUC souligne qu'une des difficultés du développement du Futsal dans les Yvelines réside dans la question de **la mise à disposition par les Mairies des gymnases pour la pratique du Futsal.**

Il s'avère en effet que certaines Mairies n'ont pas une bonne image du Futsal car elles craignent que la pratique du Futsal présente des **risques de dégradation de leurs installations.**

Elles ignorent par exemple que le ballon utilisé n'est pas celui du Football en plein air.

La Commission du Football Diversifié propose donc qu'une **communication puisse être réalisée à ce sujet vers les Maires.**

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 25.

Prochaine réunion du Comité de Direction :
le mercredi 9 novembre 2022, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Île de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

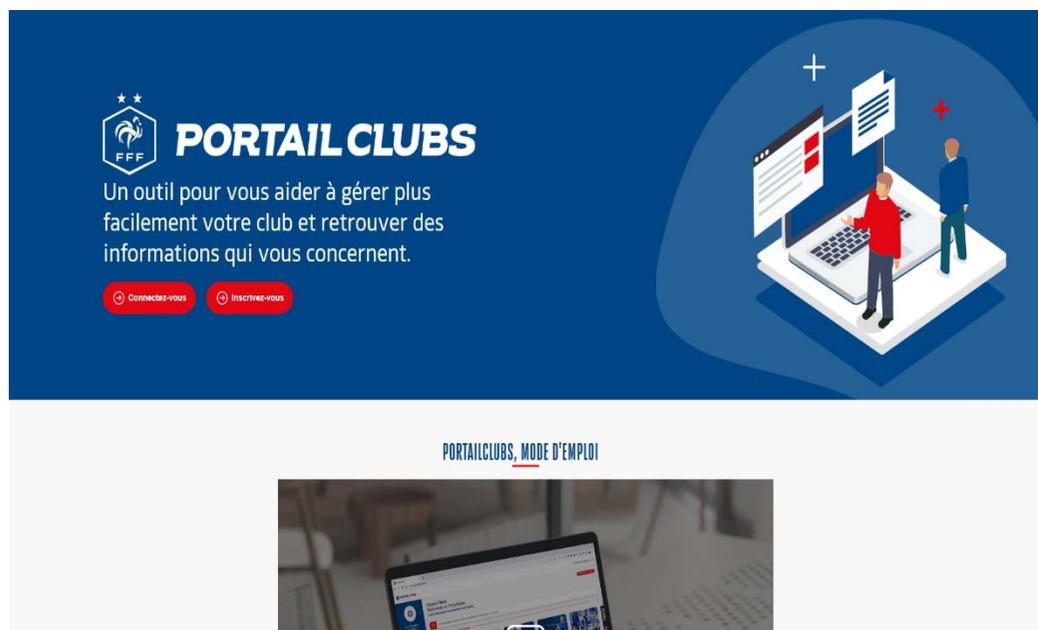
FORMATION ÉDUCATEUR SAISON 2022/2023

Informations essentielles sur la procédure d'inscription aux formations d'éducateurs

Pour cette saison 2022-2023, la procédure d'inscription aux formations d'éducateurs évolue.

Les clubs ont la possibilité de procéder à l'inscription de leurs éducateurs et de suivre l'évolution de l'inscription via le nouveau logiciel de la FFF → Portail Clubs
Les candidats ont également cette possibilité via leur compte SSO → Mon Espace FFF

Pour les clubs



Procédure d'inscription Formation Éducateur via Portail Club

<https://portailclubs.fff.fr/>

Pour les candidats



Procédure d'inscription Formation Éducateur via Mon Espace FFF

<https://sso.fff.fr/oauth/v2/login>